

E2---

FAITS DIVERS

Vinassan Plus de 120 kg de résine de cannabis saisis sur l'A9

L'après-midi était à peine entamée et la campagne narbonnaise particulièrement calme, dimanche vers 14 h, quand les douaniers ont tenté d'intercepter un véhicule immatriculé en Italie qui remontait de la frontière espagnole en remontant l'autoroute A9, la Languedocienne.

Mais l'ordre de rejoindre l'aire de Vinassan donné par le bandeau défilant - en italien dans le texte - par le véhicule des douanes accompagné de deux motards, n'a pas eu l'effet escompté.

Le conducteur, au lieu d'obéir, s'est au contraire, arrêté précipitamment sur la bande d'arrêt d'urgence, à quelques centaines de mètres de l'accès à l'aire de repos. Avant d'escalader le grillage et de disparaître dans les vignes, désertées à cette époque de l'année...

Une bonne raison expliquait cette fuite : les douaniers découvraient en effet, dans la voiture abandonnée, 122 kg de résine de cannabis, probablement destinée au marché de la drogue italien.

Une belle saisie pour les douaniers narbonnais. En fait la plus grosse prise de l'année ! Réalisée sur une opération de contrôle inopinée qui venait à peine de débiter et qui s'est poursuivie entre Bages et Coursan. Sans autre résultat notable.

Certes les 140 kg saisis, le 29 mars sur l'aire de La palme par les hommes de la Sûreté départementale de Grenoble, à la suite d'une filature, n'ont pas été atteints. Mais déjà, ce jour-là, un des hommes appréhendés avait pris la fuite. Il avait été arrêté quelques heures plus tard, dans une boulangerie de Sigean.

Dimanche, sur l'autoroute, la brigade des recherches de Narbonne prenait la relève des douaniers. Mais les importants moyens mis en place pour tenter de retrouver le fuyard n'ont pas réussi à remettre la main sur l'homme. Les gendarmes poursuivent désormais leurs investigations.

CHRISTIANE VINCENT
cvincent@midilibre.com

Capendu Trois blessés suite à un dépassement mal contrôlé

Lundi, vers 19 h 45, un impressionnant accident de la circulation, impliquant un seul véhicule, s'est produit sur la Départementale 6113, peu avant la commune de Capendu.

Selon les premières constatations effectuées par les gendarmes de la brigade de Trèbes, en charge des investigations, le conducteur d'une Rover, qui roulait en direction de Carcassonne, aurait entrepris le dépassement de deux véhicules, avant de faire une embardée. Une perte de contrôle inexplicable, pour l'heure, qui a conduit ce Carcassonnais de 22 ans à percuter un muret sur sa gauche, avant que sa voiture effectue plusieurs tonneaux et s'immobilise dans un fossé.

Alertés, les pompiers de Capendu, épaulés par leurs homologues de Puichéric et de Lézignan, ainsi que des urgentistes du Samu, se sont rapidement rendus sur les lieux, où ils ont dû porter secours aux trois occupants de la voiture. Très grièvement blessés, le conducteur et sa passagère, une Narbonnaise de 34 ans, ont dû être désincarcérés de l'amas de tôle où ils étaient prisonniers. Médicalisés sur place, ils ont ensuite été pris en charge par les secours, puis évacués vers le centre hospitalier de Carcassonne... Tout comme le passager arrière, un Roumain âgé de 16 ans, qui a été plus légèrement touché.

YANNICK BONNEFOY
ybonnefoy@midilibre.com

Carcassonne Pris avec 3,6 g d'herbe de cannabis...

Lundi, vers 21 h 20, alors qu'ils patrouillaient à hauteur de l'allée de Bezons, non loin de la CPAM, en bordure d'Aude, les hommes de la brigade anticriminalité ont procédé au contrôle d'un jeune paraissant suspect. Sur lui, les policiers ont pu mettre la main sur 3,6 g d'herbe de cannabis. Entendu, ce Carcassonnais de 17 ans a ensuite été remis en liberté.

répétition des délits commis par ces deux adolescents depuis six mois environ, la mesure de garde à vue a été prolongée. Ils seront présentés ce matin au juge des enfants.

Deux voitures incendiées

Dans la nuit de lundi à mardi, les pompiers sont intervenus à deux reprises pour venir à bout d'incendies de voitures. Tout d'abord, vers 2 h 45, c'est à Ozanam, où une Peugeot 206 était la proie des flammes, que les pompiers se sont rendus sous escorte policière. Une heure plus tard, à 3 h 45, c'est dans la rue Alexandre-Gayraud, à La Conte, que les soldats du feu sont intervenus pour éteindre une Peugeot 307 qui venait d'être incendiée. Dans les deux cas, l'intervention s'est déroulée sans anicroche. Une enquête de police est actuellement en cours, afin de déterminer l'origine exacte des départs de feu, dont le caractère volontaire fait peu de doute.

Vol de portable avorté rue Buffon

Deux Carcassonnais âgés de 15 et 16 ans ont été interpellés, lundi, peu avant 23 h, dans la rue Buffon. Tous les deux venaient d'agresser d'autres jeunes, à qui ils avaient tenté de dérober un téléphone portable avec violence. Conduits au poste de police, les deux mineurs ont été placés en garde à vue. Hier soir, en raison de la

Le PS sanctuarise pour satisfaire à la parité

Législatives (1/2) | Seul département de la région à n'avoir encore jamais élu de femme, l'Aude pourrait compter une députée en 2012.

Dans un mois jour pour jour, si un 2^e tour est nécessaire, les militants des sections audoises auront désigné leurs trois candidats pour les législatives de 2012. Un vote en interne qui devrait permettre au département, en cas de vague rose l'an prochain, de voir pour la première fois siéger une femme à l'Assemblée nationale. Hier, à la veille d'un bureau national programmé rue de Solférino, le premier secrétaire fédéral Eric Andrieu confirmait que la 2^e circonscription était bien une terre réservée : « La commission nationale en charge des élections nous avait sollicités et nous avons répondu favorablement à une féminisation de cette circonscription. Le conseil fédéral a entériné cette décision il y a 15 jours. Et ce mercredi, Bruno Le Roux (secrétaire national du PS en charge des élections, NDLR), devrait aborder le sujet des législatives : je poserai ce principe lors de ce bureau national. »



Eric Andrieu a acté le principe d'une 2^e circonscription réservée à une femme. J.F.

« Jacques Bascou a fait savoir qu'il ne repartait pas. Il l'a dit, annoncé, écrit »

E. Andrieu, 1^{er} secrétaire fédéral

Une certitude affichée alors qu'en terre narbonnaise les doutes demeurent encore, entre les appels à la responsabilité lancés par certains au député sortant Jacques Bascou, le forfait annoncé de Magali Vergnes, l'ambition affichée de Didier Codorniou ou enfin l'officiuse

candidature de Marie-Hélène Fabre, 1^{re} adjointe du député-maire : « Jacques Bascou a fait savoir qu'il ne repartait pas. Il l'a dit, annoncé, écrit, insiste Eric Andrieu. Le nom de Marie-Hélène Fabre n'est certes toujours pas officiellement sorti. Mais je sais qu'elle est volontaire. »

Resterait ensuite à franchir l'écueil du vote interne du 1^{er} et éventuellement du 2 décembre, alors que les candidats à la candidature devront se déclarer entre le 18 et le 21 novembre. L'aboutissement d'une candidature féminine vaudrait à l'Aude de combler un vide flagrant, mé-

L'écueil du cumul des mandats

La 2^e circonscription "sanctuarisée" et réservée à une femme, la voie semble toute tracée pour les sortants des 1^{re} et 3^e circonscriptions, Jean-Claude Pérez et Jean-Paul Dupré, députés-maires de Carcassonne et Limoux. Mais les deux élus devront, rappelle Eric Andrieu, satisfaire à une autre donne : « Ils n'ont pas encore pris de position officielle sur leur candidature. A chacun de mesurer son envie. Si François Hollande est élu, une loi stipulera que le cumul d'un mandat exécutif et d'un poste de parlementaire est impossible. Mais il faudra également voir quand cette loi pourrait être applicable : dès 2012, ou en 2014 ? »

me si Eric Andrieu assure que l'Aude « est certainement le département de la région le moins en retard dans le domaine ». Avis que l'examen du nombre de mandats exécutifs placés entre des mains féminines tempère largement. Eric Andrieu assure, lui, que son parti « continue à travailler. On progresse ». Et, pour l'heure, faute de mandats en nombre, il souligne la quasi-parité atteinte dans la centaine de sections que compte le PS dans l'Aude, avec 40 femmes en position de secrétaires.

A. Ca.
acarrie@midilibre.com

Des élues encore réduites à la portion congrue

Le 6 juin 2011, à l'occasion du 11^e anniversaire du vote de la loi pour la parité en politique, le préfet de l'Aude avait invité en préfecture toutes les femmes élues du département. L'occasion de vérifier que le chemin est encore long avant d'atteindre une réelle parité. Côté Sénat et Assemblée nationale, l'Aude attend toujours sa première élue (lire ci-dessous). Du côté des collectivités territoriales, trois Audoises siègent au conseil régional (Magali Vergnes, Hélène Giral et Maryline Martinez). Au conseil

général, le dernier renouvellement n'a guère modifié la donne. Elles ne sont que cinq à siéger (Tamara Rivel, Aline Jalabert, Anne-Marie Jourdet, Annick Bohic-Cortes et Francine Schivardi) parmi les 35 élus.

Du côté des mairies, enfin, la sous-représentation est là encore flagrante : seules 54 des 438 communes ont une femme pour maire. Et c'est à Magalie Vergnes que revient le "privilège" d'être à la tête de la plus grosse commune dirigée par une femme, à Névian (1 329 habitants).



Magali Vergnes, maire de Névian, la plus grande commune dirigée par une femme. F.T.

Geneviève Tapié : « Je ne comprendrais pas que l'Aude échappe encore à la règle »

Réaction | La position de la présidente de l'Observatoire régional de la parité est claire.

Nul n'est censé ignorer la loi... du 6 juin 2000 qui impose aux partis politiques de présenter un nombre égal d'hommes et de femmes, sous peine de pénalités financières. Et on peut compter sur Geneviève Tapié (*) pour la faire respecter.

La présidente de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, « association indépendante soutenue par le conseil général, le conseil régional, la mairie de Narbonne... », a des idées précises sur la question. Partant du constat qu'en 2011, « en Languedoc-Roussillon, après le décès de M^{me} Franco, députée UMP des Pyrénées-Orientales, le taux de représentation des élues à l'Assemblée nationale est inférieur à... 5 % ! Comme au lendemain de la Libération ».

« Depuis 67 ans qu'elles sont éligibles, seules 14 femmes, en tout et pour tout, de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, ont siégé à l'Assemblée (9) ou au Sénat (5). Aucu-



Geneviève Tapié pour la parité ! C. FORTIN

ne Audoise ! » déplore Geneviève Tapié qui ne comprendrait « pas que le département échappe encore à la règle ». Alors, l'observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, animée par l'Assemblée des femmes, formule des préconisations « en vue de corri-

ger ce déficit de représentation des femmes à l'Assemblée nationale ».

L'objectif est de "féminiser" la moitié des 23 circonscriptions du Languedoc-Roussillon. Douze circonscriptions pour être précis où, soit le sortant ne se représente pas, soit il est touché par le fameux principe de non-cumul des mandats.

C'est sur la base de tous ces calculs et de tous ces principes, qu'on arrive à une candidate dans l'Aude, en l'occurrence sur la deuxième circonscription, où Jacques Bascou avait émis naguère le souhait de ne pas briguer un nouveau mandat.

Mais les choses ne sont pas si simples (lire ci-dessus)...

GÉRARD CATHALA
gcathala@midilibre.com

► (*) Geneviève Tapié est, à titre personnel, membre du parti socialiste depuis 1972. Elle figurait sur la liste conduite par Georges Frêche aux dernières élections régionales, en dernière position.